

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-LOIRE**

Date de convocation : 22/07/2025

**COMMUNE DE VIELPRAT**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 5 aout 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le 5 aout à dix heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame JOUFFROY Dany, Maire de Vielprat.

Présents : ALLIGIER Joëlle, JOUFFROY Dany, STEHLIN Philippe, JAC Georges

Absents : PERRAT Francis

Secrétaire de séance : ALLIGIER Joëlle

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**DELIBERATION N° 2025-037 : Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal désigne Mme Joelle ALLIGIER pour remplir cette fonction

**Vote :** Pour : 04

Contre : 00

Abstention : 00

Pour extrait conforme,  
Vielprat, le 5 aout 2025

Le Maire,  
Dany JOUFFROY





REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-LOIRE**

Date de convocation : 22/07/2025

**COMMUNE DE VIELPRAT**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 5 aout 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le 5 aout à dix heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame JOUFFROY Dany, Maire de Vielprat.

Présents : ALLIGIER Joëlle, JOUFFROY Dany, STEHLIN Philippe, JAC Georges

Absents : PERRAT Francis

Secrétaire de séance : ALLIGIER Joëlle

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**DELIBERATION N° 2025-038 : Approbation du Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1er juillet 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal, qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2025, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Joelle ALLIGIER

Il convient à ce titre que les membres du conseil le valident ou demandent à le modifier

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal valide le procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2025

**Vote :** Pour : 04

Contre : 00

Abstention : 00

Pour extrait conforme,  
Vielprat, le 5 aout 2025

Le Maire,  
Dany JOUFFROY





**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-LOIRE**

Date de convocation : 22/07/2025

**COMMUNE DE VIELPRAT**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 5 aout 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le 5 aout à dix heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame JOUFFROY Dany, Maire de Vielprat.

Présents : ALLIGIER Joëlle, JOUFFROY Dany, STEHLIN Philippe, JAC Georges

Absents : PERRAT Francis

Secrétaire de séance : ALLIGIER Joëlle

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**DELIBERATION N° 2025-039 : Création d'un emploi permanent pour un agent titulaire**

Madame le Maire de Vielprat rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Madame le Maire indique que pour assurer les missions de secrétaire de mairie. Elle ajoute que cet emploi correspond au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, cadres d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 8 heures.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Créer un emploi relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 8 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;
- Modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe

**Vote :** Pour : 04

Contre : 00

Abstention : 00

Pour extrait conforme,  
Vielprat, le 5 aout 2025

Le Maire,  
Dany JOUFFROY



**Tableau des effectifs (emplois permanents de la collectivité)**

<b>Cadres d'emplois</b>	<b>Grades</b>	<b>Nombre d'emplois</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>
<b>Filière administrative Adjoint administratifs</b>	<b>Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>1</b>	<b>8 h</b>

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-LOIRE**

Date de convocation : 22/07/2025

**COMMUNE DE VIELPRAT**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 5 aout 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le 5 aout à dix heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame JOUFFROY Dany, Maire de Vielprat.

Présents : ALLIGIER Joëlle, JOUFFROY Dany, STEHLIN Philippe, JAC Georges

Absents : PERRAT Francis

Secrétaire de séance : ALLIGIER Joëlle

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**DELIBERATION N° 2025-040 : Adhésion à l'ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne)**

Madame le Maire présente au conseil municipal une demande d'adhésion à l'ANEM

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'ANEM et de payer la cotisation qui s'élève à 45.47€

Vote : Pour : 03

Contre : 00

Abstention : 01

Pour extrait conforme,  
Vielprat, le 5 aout 2025

Le Maire,  
Dany JOUFFROY



